

OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

ÉCRIT OBLIGATOIRE SI 400 H / 12 MOIS OU TRAVAUX DANGEREUX - SINON ANALYSE COMMUNE

RPC-SUP-035A

À arrêter en commun après inspection commune préalable et avant le début des travaux.

ENTREPRISE UTILISATRICE / NUMÉRO OFFICIEL D'ÉTABLISSEMENT

ENTREPRISE EXTÉRIEURE / NUMÉRO OFFICIEL D'ÉTABLISSEMENT

RESPONSABLE EU / CONTACT

RESPONSABLE EE / CONTACT

OPÉRATION / LIEU PRÉCIS

DATES / HORAIRES / DURÉE ESTIMÉE

EFFECTIF EU CONCERNÉ

EFFECTIF EE + SOUS-TRAITANTS

QUALIFICATION DE L'ÉCRIT

- ☐ Durée totale prévisible au moins égale à 400 h sur 12 mois au plus
- ☐ Travaux dangereux relevant de la liste réglementaire, quelle que soit la durée
- ☐ Interférences identifiées lors de l'inspection commune : plan formalisé
- ☐ Aucun déclencheur d'écrit identifié : analyse commune et décisions néanmoins tracées

INSPECTION COMMUNE PRÉALABLE

DATE / HEURE

PARTICIPANTS ET FONCTIONS

LOCAUX, ACCÈS, CIRCULATIONS, ZONES DE STOCKAGE, ÉNERGIE ET INSTALLATIONS EXAMINÉS

INSTRUCTIONS COMMUNIQUÉES PAR L'ENTREPRISE UTILISATRICE

ANALYSE DES INTERFÉRENCES ET MESURES



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

ÉCRIT OBLIGATOIRE SI 400 H / 12 MOIS OU TRAVAUX DANGEREUX - SINON ANALYSE COMMUNE

RPC-SUP-035A

Une mesure doit préciser qui la met en œuvre, avant quand et comment son efficacité est vérifiée.

Phase / tâche	Danger / interférence	Personnes exposées	Mesure de prévention	Responsable entreprise utilisatrice / entreprise extérieure	Contrôle / date

À traiter si applicable : consignations, électricité, gaz, incendie, atmosphères explosives et poussières de farine, travail en hauteur, machines, circulation, manutention, produits chimiques, coactivité avec production alimentaire, hygiène et remise en état.

OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

ÉCRIT OBLIGATOIRE SI 400 H / 12 MOIS OU TRAVAUX DANGEREUX - SINON ANALYSE COMMUNE

RPC-SUP-035A

Mettre à jour le plan si les conditions d'intervention changent.

COMMANDEMENT / COORDINATEUR EU

CHEF D'INTERVENTION EE

INSTRUCTIONS REMISES AUX TRAVAILLEURS - ACCUEIL, BALISAGE, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE, PERMIS, CONSIGNATION

MATÉRIELS / INSTALLATIONS MIS À DISPOSITION ET CONDITIONS D'ENTRETIEN

PREMIERS SECOURS - ALERTE, SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL, TROUSSE, DÉFIBRILLATEUR, POINT DE RASSEMBLEMENT

PARTICIPATION DE SALARIÉS D'UNE ENTREPRISE AUX TRAVAUX DE L'AUTRE / ORGANISATION DU COMMANDEMENT

LOCAUX ET INSTALLATIONS SANITAIRES / VESTIAIRES / RESTAURATION MIS À DISPOSITION - ENTRETIEN RÉPARTI

DOCUMENTS ANNEXÉS

- ☐ Plan de circulation / implantation
- ☐ Permis et consignations
- ☐ Fiche de données de sécurité / notices
- ☐ Liste des intervenants / habilitations
- ☐ Repérage amiante si applicable
- ☐ Autre : _____

DATE DE PRISE D'EFFET

DATE / MOTIF DE RÉVISION

ENTREPRISE UTILISATRICE

Nom / qualité :

Date :

Signature :

ENTREPRISE EXTÉRIEURE

Nom / qualité :

Date :

Signature :